



Le + syndical

LE LIEN CGC

26 novembre 2021

Visioconférence DGFIP du 25 novembre 2021

Juste avant l'annonce des mesures gouvernementales dans le contexte sanitaire de la « 5ème vague », le Directeur Général a convié les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social informel. M Fournel était assisté d'Antoine Magnant, DGA, de Valery Seguy (RH) et de Stéphane Courtin (RH1).

1/ Actualité générale

=> Crise sanitaire :

M. Fournel a constaté la remontée très forte de l'épidémie dans notre pays, avec la même évolution qui se traduit en interne par un doublement des cas Covid d'une semaine à l'autre (113 cas la semaine dernière contre 55 avant). Tous les départements sont touchés.

La situation est particulièrement surveillée à L'ENFIP de Lyon où les cas se sont multipliés : 3 cas initialement déclarés. A l'issue de lancement de tests, 22 cas sont positifs.

Un message sera adressé aux agents à l'issue des annonces gouvernementales : 3ème dose ; durcissement du pass sanitaire ; gestes barrières. Pour l'instant, il n'est pas à l'ordre du jour de modifier les jauges ni les conditions du télétravail.

Le Directeur Général comme les syndicats, constate un relâchement des gestes barrières auquel il faut mettre bon ordre : port du masque ; lavage des mains, distanciation sociale... Les consignes seront rappelées.

=> Situation aux Antilles :

La situation est qualifiée de « mauvaise » en Guadeloupe et de « fragile » à la Martinique par le Directeur Général. Les déplacements en voiture sont rendus impossibles du fait des barrages et de l'insécurité régnante très forte, notamment la nuit.

Les écoles sont fermées ainsi que la plupart des services publics, dans un contexte de pénurie de carburant et de certains produits alimentaires.

La priorité a été mise sur la sécurité des agents des Finances Publiques pour les mettre à l'abri des violences physiques. Le télétravail a été institué 5/5 J pour les personnels pouvant être dotés de PC portables, avec les moyens du bord qui ne sont pas ceux de la métropole.

Pour le surplus il est recouru aux ASA : un tiers des agents de Guadeloupe sont placés en ASA.

Pour autant, les missions prioritaires sont pour l'instant assurées : paye des agents de l'État et des collectivités en premier lieu. Par ailleurs, les agents hospitaliers suspendus pour défaut de pass sanitaire verront les premiers effets appliqués sur la paye du mois de novembre. A noter que les agents DGFIP des trésoreries hospitalières ne se trouvent pas concernés, ces dernières n'étant pas situées dans les enceintes des hôpitaux en Guadeloupe et en Martinique.

La mise en œuvre du PCA est un sujet latent si la situation continue à s'aggraver. Les opérations de contrôle fiscal sont pour l'instant maintenues à distance. Les opérations des géomètres sont suspendues. Les épreuves de concours, notamment celles des écrits du concours professionnel d'IP n'ont pas pu se dérouler.

=> **Sujets métiers / organisationnels :**

- ✓ **FDS / coûts fixes** : les stocks sont en train d'être apurés. Il y avait des retards d'où l'institution d'un circuit court et d'un circuit long pour accélérer les process. Il existe toujours beaucoup de rejets pour défaut de pièces justificatives ou carences dans l'identification des experts comptables.
- ✓ **Télétravail** : le volume des personnels l'ayant demandé est maintenant à peu près stabilisé autour de 41.000 agents télétravailleurs. Le dispositif mixte jours fixes / jours flottants est prédominant.

Monsieur Fournel observe que si l'on revenait en arrière du fait de l'aggravation de la crise sanitaire, on reperdrait du terrain sur le chemin parcouru en termes d'organisation stabilisée / collectif de travail.

La CGC formule le même constat sur le télétravail et les craintes de nouvelles perturbations dans le fonctionnement des services. Il est cependant primordial et essentiel d'assurer la sécurité des personnes. Le respect des gestes barrières constitue la première étape, l'extension du télétravail, la seconde mesure à prendre en cas d'aggravation.

Nous avons également fait part, comme les autres syndicats, de la satisfaction sur le déroulement actuel du dialogue social, au plan informel, et de la transparence opérée sur les informations transmises par la DG.

Spécifiquement, la CGC a souhaité un point d'information au sujet de l'évolution de la réforme du dossier RPP / RGPP actuellement en cours de discussion devant le parlement, dans le cadre de la Loi de Finances. Nous avons interrogé le Directeur Général sur la participation de la DGFIP à ce sujet. Nous avons cette fois-ci regretté le « couac » de communication du mois de septembre envers les syndicats...

- ✓ Sur ce dernier sujet, Jérôme Fournel a indiqué que le texte venait d'être voté par l'Assemblée Nationale sans modification par rapport à celui qui lui avait été soumis.

Le Directeur Général est intervenu la semaine dernière devant et à la demande du syndicat des juridictions financières.

Parallèlement, un « *travail intense* » est réalisé sur le projet de texte de l'ordonnance avant son passage en Conseil d'Etat. La Cour des Comptes est en charge de l'organisation juridictionnelle du nouveau dispositif.

Le 1^{er} décembre, un point commun aura lieu entre la DGFIP et la Cour des Comptes. A noter que des textes réglementaires importants compléteront celui de l'ordonnance.

Il y a actuellement des groupes de travail interne à la DGFIP qui sont centrés sur la procédure, la doctrine et les process du futur dispositif.

Schématiquement, les tâches suivantes se répartissent autour de 3 groupes de travail :

- 1/ Contrôle interne, articulation, champ d'investigation ;
- 2/ Rapports ordonnateurs / comptables ; les réquisitions ; les blocages éventuels ; cas des saisines...
- 3/ Procédures et sanctions : visualisation d'ensemble sur le fonctionnement envisagé.

2/ Points divers

=> Vaccination / cas des agents suspendus :

Le Directeur Général a indiqué que le gouvernement n'allait pas « *relâcher la pression* » juste au moment de l'institution de la 3ème dose de vaccination.

Le dialogue n'est pas facile mais la vaccination s'impose à un certain nombre de missions. La liberté personnelle passe après la nécessité de ne pas infecter autrui...

Aujourd'hui il reste 6 cas d'agents DGFIP suspendus contre 8 au mois de septembre. Les choses évoluent lentement mais c'est un phénomène très résiduel en tout état de cause.

=> Le régime des ASA :

Les autorisations d'absence pour cause de vaccination restent applicables.

De même, un dispositif d'ASA « *garde d'enfant* » est prévu dans le cadre de dispositions interministérielles en cas de fermeture de classe d'école si aucune solution alternative de garde n'est possible.

=> L'accord collectif de reconnaissance de l'engagement :

Le volet n° 3 du protocole semble poser des difficultés dans certaines directions locales au sujet du fond « *l'amélioration du cadre de vie de l'agent* ». Il est actuellement difficile de distinguer ce qui relève du « *fond spécifique* » issu de l'accord et du « *budget participatif* » actuel. La DG apportera des précisions y compris sous forme d'une FAQ (Foire Aux Questions).

-==--==-

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts. Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***